

L'Estran

Le paysage comme creuset de développement

Jean-Claude Côté

Numéro 110, automne 2006

L'éolien, vents et bourrasques

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/17557ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

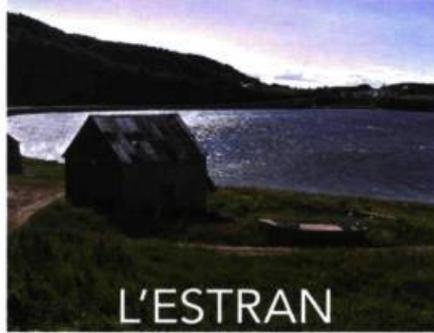
0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

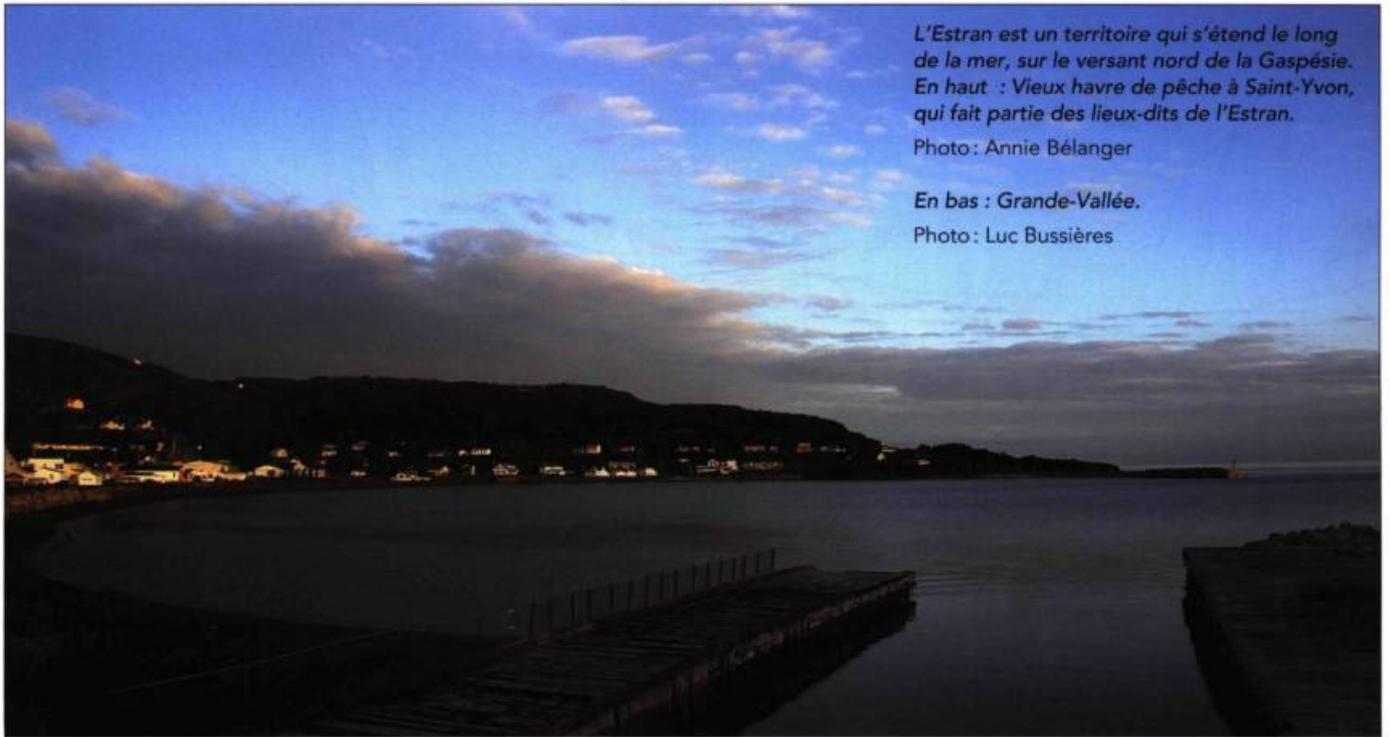
Citer cet article

Côté, J.-C. (2006). L'Estran : le paysage comme creuset de développement. *Continuité*, (110), 38–40.



L'ESTRAN

Le paysage comme creuset de développement



L'Estran est un territoire qui s'étend le long de la mer, sur le versant nord de la Gaspésie. En haut : Vieux havre de pêche à Saint-Yvon, qui fait partie des lieux-dits de l'Estran.

Photo: Annie Bélanger

En bas : Grande-Vallée.

Photo: Luc Bussières

En 2001, quatre communautés gaspésiennes ont amorcé avec succès une démarche en vue d'obtenir le statut de « paysage humanisé ». Un pas de géant qui mènera à une meilleure protection des paysages et à une vitalité économique accrue.

par Jean-Claude Côté

Coin de pays fait de vallées, de mer et de montagnes, l'Estran est situé sur le versant nord de la Gaspésie. Il compte quatre villages : Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, Grande-Vallée, Petite-Vallée et Cloridorme. Pourquoi *Estran* ? Le terme désigne la portion de littoral comprise entre les plus

basses marées; son utilisation fait donc ici référence à la proximité de la mer.

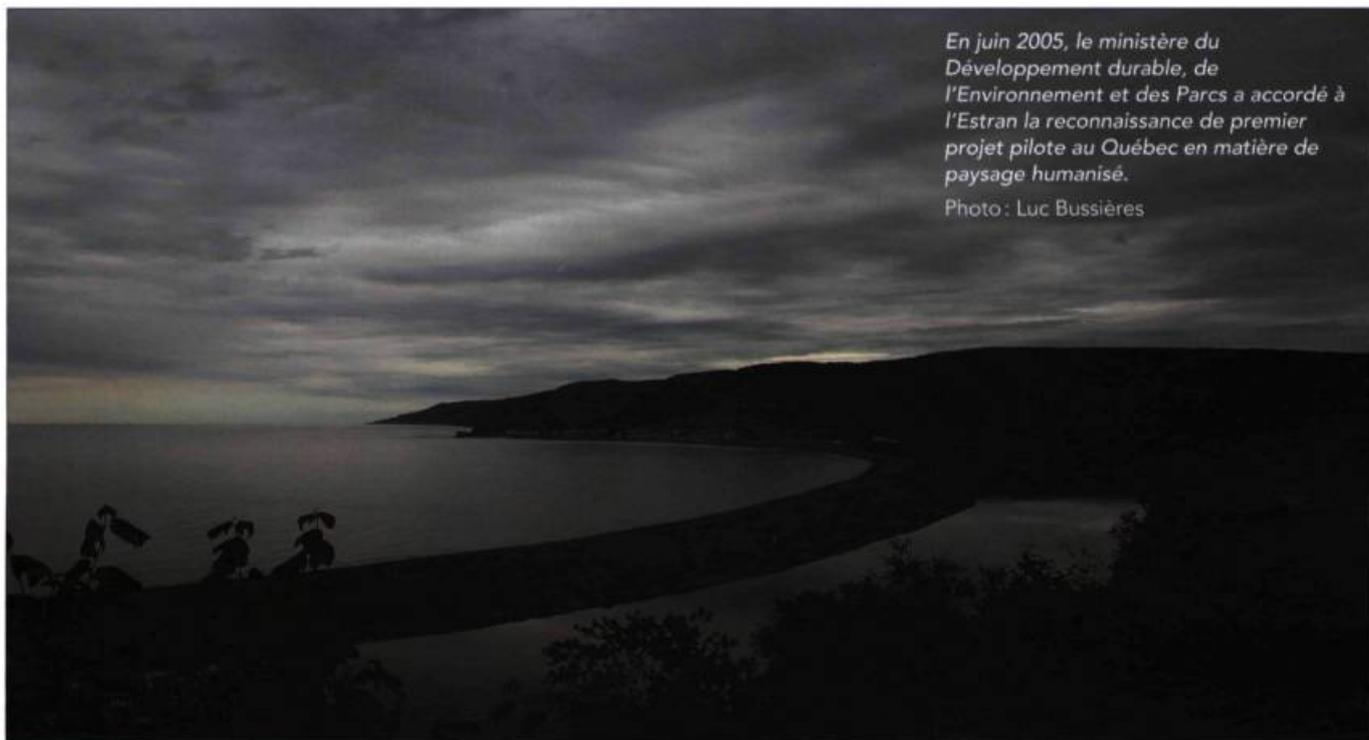
La vie économique des quatre villages de l'Estran était relativement tranquille dans la première partie du XX^e siècle. L'économiste Esdras Minville y avait implanté un système de coopératives où les gens étaient maîtres chez eux. Autrement dit, les résidants s'organisaient, jusqu'au jour où sont venues s'implanter de grandes industries des secteurs de la pêche, de la forêt et des mines. On connaît la suite : les jeunes entreprises de Minville n'ont pas pu résister.

Puis ce fut au tour des grandes entreprises de fermer leurs portes, après quelques décennies d'exploitation. S'en est suivie une déstructuration, une dévita-

plus grand nombre, en stimulant l'esprit d'initiative de ses membres, en entretenant des rapports constructifs avec les communautés environnantes, et ce, sans compromettre pour autant la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins ».

À l'été 2001, une conférence du professeur Laval Doucet sur le développement durable a lancé la démarche. Puis ont été formés un comité permanent (qui deviendra la corporation Estran-Agenda 21, en 2003) et plusieurs comités sectoriels dont le mandat était de dresser un portrait sommaire du territoire, d'informer et de mobiliser la population. Une équipe de professeurs et d'étudiants de l'Université Laval ont participé à cette reconnaissance

Véronique Audet est demeurée le maître d'œuvre de la démarche jusqu'à ce que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) accorde à l'Estran, le 7 juin 2005, la reconnaissance de premier projet pilote au Québec en matière de paysage humanisé. Un mois plus tard, deux professeurs de la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal, François Tremblay et Gérald Domon, se sont joints au groupe. En plus d'avoir bénéficié du soutien financier et de l'expertise du MDDEP, l'Estran a obtenu de diverses sources le financement pour maintenir une permanence chargée d'assurer la coordination des travaux de toute l'équipe.



En juin 2005, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a accordé à l'Estran la reconnaissance de premier projet pilote au Québec en matière de paysage humanisé.

Photo : Luc Bussières

lisation de ces villages qui a entraîné un exode de la population vers la ville.

UNE VITALITÉ ACCRUE

Les préoccupations à l'origine de la démarche d'obtention du statut de paysage humanisé étaient d'ordre économique. Ce statut est étroitement lié au concept de développement durable. Les gens de l'Estran ont vite apprivoisé ce modèle « qui vise à créer les conditions nécessaires pouvant conduire au progrès social et économique de toute une communauté en misant sur la participation active du

du territoire en 2002 et 2003. Un colloque sur le thème « Tirer profit des ressources du milieu pour un développement durable », impliquant les gens de l'Estran et les universitaires, a aussi été organisé.

Le tandem Louis Bélanger et Véronique Audet, de l'Université Laval, a ensuite proposé aux Estranais d'envisager la possibilité d'obtenir le statut de paysage humanisé. Les gens de l'Estran ont alors revendiqué ce statut d'aire protégée au sens de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

UN PAYSAGE HUMANISÉ ?

La loi définit le paysage humanisé comme étant « une aire constituée à des fins de protection de la biodiversité d'un territoire habité, terrestre ou aquatique, dont le paysage et ses composantes naturelles ont été façonnés au fil du temps par des activités humaines en harmonie avec la nature et présentent des qualités intrinsèques remarquables dont la conservation dépend fortement de la poursuite des pratiques qui en sont à l'origine ».



Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine (en haut) et Petite-Vallée (en bas) font partie des quatre municipalités de l'Estran, avec Grande-Vallée et Cloridorme.

Photo du haut: Robert Calvé

Photo du bas: Luc Bussières

Pour les gens de l'Estran, un paysage humanisé, c'est d'abord un projet de société, accepté et porté par un grand nombre de citoyens et leurs représentants. Cette adhésion n'a pas fait défaut, comme en témoigne l'organisation de nombreuses rencontres sectorielles portant sur le projet et auxquelles citoyens et autorités ont régulièrement participé. En plus d'être le fruit d'une volonté commune, la démarche menant à l'obtention

du statut de paysage humanisé est un long parcours jalonné de plusieurs activités. De nombreux acteurs ont investi temps et efforts dans cette démarche. Outre les conférences, colloques et formations de comités, plusieurs activités se sont tenues pour stimuler un enracinement social et donner une visibilité au projet. Se sont donc succédé mini-forum, sondages, articles de journaux, émissions à la télé communautaire, visite de parcs régionaux de Belgique, création de tables provinciale et régionale de fonctionnaires de différents ministères et d'Hydro-Québec, recherche de financement, création d'une permanence, signature d'une entente intermunicipale et participation à divers congrès et colloques provinciaux.

ET L'ÉOLIEN ?

Au printemps 2004, la lecture du rapport du BAPE sur l'implantation de parcs éoliens à Murdochville a soulevé bien des interrogations dans les communautés de l'Estran. D'autant plus qu'une compagnie avait signé des contrats avec des propriétaires privés en vue de garnir les mon-

tagnes bordant le littoral du golfe Saint-Laurent de ces gigantesques machines à vent. La frénésie entourant la mise en œuvre de ces parcs a bousculé les gens de l'Estran. Même s'ils manquaient d'expertise, ils s'interrogeaient. Quel serait l'impact sur la population, sur le paysage, sur la faune ? Quelles seraient les retombées pour leurs villages ? Les coûts cachés liés au financement de ces parcs faisaient aussi partie des appréhensions.

Guidées par le professeur Pierre Larochelle, de l'Université Laval, les municipalités ont alors adopté des règlements visant à protéger les corridors visuels. La marge de recul fixée par ces règlements a au moins l'avantage de préserver les paysages. « Les perspectives visuelles exceptionnelles qui contribuent à la qualité d'un espace public devraient être considérées comme des "biens" patrimoniaux à l'égal des monuments historiques », rappelle avec justesse Pierre Larochelle.

Heureusement, certaines compagnies prennent au sérieux les préoccupations de plus en plus de Québécois, en faisant appel à des experts en paysage pour l'implantation de leurs parcs éoliens.

Le projet de paysage humanisé de l'Estran soulève beaucoup d'interrogations, mais il suscite aussi beaucoup d'enthousiasme, autant dans la communauté estranaise qu'ailleurs au Québec. Les outils développés serviront de modèle pour l'implantation d'autres aires similaires.

Jean-Claude Côté est président d'Estran-Agenda 21.



Domaine Desjardins
Claude Cormier, architecte paysagiste

www.petchedetz.com

Pour de belles réalisations



Porte Domaine Joly
A&CP architecture



Cuisine d'été Saint-Bruno



Téléphone : 418 737-4331
R.B.Q. 8239-3703-30